

La gouvernance et la démocratie participative: Quelle relation ?

Kacem Taouil

Docteur en Droit public et sciences politiques

La constitution 2011 se concentre dans son préambule, qu'elle considère comme faisant partie intégrante de celle-ci¹, sur trois principes de base, à savoir la participation, le pluralisme et la bonne gouvernance, " Le Royaume du Maroc, dans l'accomplissement de son choix irréversible, dans la construction d'un État démocratique régi par le droit, poursuit résolument le processus de consolidation et de renforcement des institutions d'un l'Etat, ses fondements de participation, de pluralisme et de bonne gouvernance".

Essentiel dans la gestion en général et dans le processus de développement en particulier. Le concept de gouvernance est maintenant devenu plus large et plus flexible, tenant compte des dimensions sociales, politiques et économiques, jusqu'à ce qu'il devienne un sujet commun à toutes les sciences, en effet, il existe aussi une gouvernance d'ordre économique, une gouvernance d'ordre social, une gouvernance d'ordre politique et autres.

Si la constitution marocaine de 2011 s'est focalisée à mettre en œuvre cette démarche de gestion, qui vise à réorganiser les relations et à définir les rôles entre les acteurs du développement, le problème le plus important qui se pose est attaché à la faible applicabilité de l'approche participative à travers cette gouvernance, ce qui a fait perdre sa légitimité dans la décision de développement, et donc son efficacité' affaiblit et affaiblit sa prise en charge par le citoyen.

L'invocation par la constitution marocaine de cette vision holistique et intégrale de la gouvernance tout en le liant à la participation, et cette relation causale qui les régit comme deux paris inséparables, nous conduit à invoquer un ensemble de questions liées à la fois à la gouvernance et à l'approche participative.

Ces problèmes qui s'imposent en répondant à deux questions centrales, à savoir: Comment l'activation des principes de gouvernance peut-elle contribuer à la

¹ «Ce préambule fait partie intégrante de cette constitution» : La constitution. Série. Documentation Juridique Marocaine. Royaume du Maroc. Secrétariat Général du Gouvernement. (Direction de l'imprimerie Officielle). Edition 2011

réalisation de la démocratie participative? Ou, au contraire, comment l'activation des principes de la démocratie participative peut-elle contribuer à la réalisation de la gouvernance? Dans un sens plus précis, lequel constitue un vaisseau pour l'autre? Aborder ces problèmes présentés comme des obstacles à la démocratie participative,, se fait à travers des réponses à quelques sous-questions telles que: Quel concept de démocratie participative et pour quelle gouvernance? Comment parvenir à une démocratie participative qui profite à l'application de la gouvernance? Et comment parvenir à une gouvernance participative? Et quelle que soit celle qui mène à l'autre, est-ce par la gouvernance que nous arrivons à la démocratie participative, ou vice versa?

Ces questions nous donnent plus de raisons de rechercher la relation entre démocratie et gouvernance résumée à travers l'expression de Claudette Lafaye, «La plasticité du concept de gouvernance permet-elle d'intégrer la question de la démocratie? Le concept de gouvernance s'ouvre-t-il aux formes autres que la démocratie représentative ? En général, remarquons-nous un lien ou une séparation entre ces deux termes: gouvernance et démocratie?»¹

1. De la nécessité de la gouvernance

Nous pouvons partir du que le siècle actuel dans lequel nous vivons maintenant est le siècle de l'établissement de la gouvernance locale, par opposition au siècle dernier, qui était le siècle fondateur des gouvernements et des États, afin de démontrer l'importance de la gouvernance dans la conception de l'avenir. Relations à tous les niveaux territoriaux et sectoriels²,

Sans approfondir la problématique du terme Hakama et ses contextes socio-historiques qui l'ont produit, et en a maintenant fait le concept le plus diffusé au niveau des thèses socio-développementales, et sans se plonger dans le problème de la traduction du terme en arabe, et la différence dans cette traduction de Hakama - alhukm alrashid à Gouvernance à Governance -Good governance³ à Good Ruling to

¹ Claudette Lafaye Gouvernance et démocratie : quelles reconfigurations?. Dans Linda Cardinal Caroline Andrew, Gouvernance et démocratie, in collection Gouvernance. Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2001p.57

² محمد اليعكوبي : المبادئ الكبرى للحكامة المحلية، منشورات المجلة المغربية للإدارة والتنمية، العدد 56 صص. 11-18.

³ Olivier PAYE. « La gouvernance : D'une notion polysémique à un concept politologique », Études internationales, vol. 36, no. 1, 2005, p.1-2. *Le mot anglais governance a été remis à l'honneur dans les années 1990 par des économistes et politologues anglo-saxons et par certaines institutions internationales (ONU, Banque mondiale et FMI, notamment), de nouveau pour désigner « l'art ou la manière de gouverner », mais avec deux préoccupations supplémentaires; d'une part, bien marquer la distinction avec le gouvernement en tant qu'institution; d'autre part, sous un vocable peu usité et donc peu connoté, promouvoir un nouveau mode de gestion des affaires publiques fondé sur la participation de la société civile à tous les niveaux.*

Good Ruling et autres¹. Et sans aborder la question de l'absence d'une définition unifiée et approuvée de la gouvernance et de la bonne gouvernance,² nous pouvons ici partir de certains concepts et principes de une gouvernance qui nous rapproche du concept de démocratie participative qui constitue le deuxième côté de la relation à débattre et qui définit ses caractéristiques à cet égard.

La quasi-totalité des définitions qui ont été exposées au concept de gouvernance sont réunies avec le fait que la valeur ajoutée et l'addition qualitative de celle-ci est de permettre à de nouveaux acteurs de travailler à l'intérieur du processus de développement, et ces acteurs sont principalement représentés dans à la fois le secteur privé et la société civile.

2. Gouvernance et démocratie participative: quelle est la relation?

¹ Littéralement en arabe الحكم الرشيد et en français Gouvernance- bonne Gouvernance ; Une bonne décision pour une bonne décision..

² Notion de gouvernance en général :

- Selon certains auteurs, le terme anglais «gouvernance» (qui signifiait l'exercice du gouvernement) a été consacré dans les années 1990 par les instances internationales (ONU, Banque mondiale, Fonds monétaire International) dans le sens de «l'art du gouvernement» ou le «mode du gouvernement», en y ajoutant un élément, celui de l'affirmation d'un nouveau mode de gestion des affaires publiques fondé sur la participation de la société civile à tous les niveaux (Jean-Pierre GAUDIN).

- Définition de la Banque mondiale : «Nous définissons la gouvernance comme étant l'ensemble des traditions et des institutions par lesquels le pouvoir est exercé dans un pays déterminé et qui a pour objectif de réaliser le bien de tous». Cette notion comprend aussi la capacité du gouvernement à gérer les ressources d'une manière efficace et d'appliquer des politiques adéquates, et le respect des institutions par les citoyens et par l'État, avec l'existence d'un contrôle démocratique sur les fonctionnaires qui exercent le pouvoir. (Banque mondiale, Rapport sur la gouvernance et le développement - 1992).

- Définition du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) : «La gouvernance peut être considérée comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assurent leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends. La bonne gouvernance se caractérise notamment par la participation et la responsabilité, par l'efficacité et l'équité. Elle assure la primauté du droit et veille à ce que les priorités politiques, sociales et économiques soient fondées sur un large consensus et que les voix des plus démunis et des plus vulnérables puissent se faire entendre dans la prise des décisions relatives à l'allocation des ressources nécessaires au développement» (Conférence mondiale sur la «Gouvernance et le développement humain durable» organisée en 1997).

Manuel sur le cadre législatif et réglementaire de la Gouvernance participative locale.p.11
<http://www.pncl.gov.ma/fr/Publication/guide/Pages/Guide-REMAGP.aspx>

- Définition de la Commission européenne :la Commission européenne, quant à elle offre une définition adaptée au contexte de développement européen, mais qui offre, un certain potentiel de généralisation de son utilisation. Ainsi, pour cette institution : « La notion de "gouvernance" désigne les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs au niveau européen, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence ». UNION EUROPÉENNE. « Gouvernance européenne : un livre blanc », sur le site de La Commission européenne, [En ligne], http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2001/com2001_0428fr01.pdf

Cette relation peut être identifiée à travers la confrontation des principes de la démocratie participative et ceux de la bonne gouvernance¹

Ainsi, La gouvernance repose sur des principes de base, dont le premier est celui de la participation, qui sous-tend le concept d'une approche participative², en tant que perception et mécanisme de formulation, d'application, de suivi et d'évaluation de la décision. Ainsi, l'approche participative est un mécanisme qui s'incarne à travers le concept de gouvernance qui appelle à élargir la participation et le partage entre tous les acteurs, et avec cela, adopter le concept de gouvernance n'est plus seulement une nécessité juridique, démocratique et politique, mais est également c'est une nécessité managériale.

Alors que tout action de développement essaie de se concentrer sur deux besoins urgents, le premier est de répondre à toutes les exigences matérielles du citoyen, le second est d'augmenter les capacités et les compétences personnelles de ce citoyen,, et comme la plupart des pays essaient de se concentrer sur les deux volets, sans remarquer que: renforcer les capacités et les compétences et se concentrer sur elles dès le départ constitue une condition. Essentiel d'obtenir le premier à savoir la satisfaction des besoins et même la pérennisation de cette satisfaction, car il repose sur les capacités personnelles qui accompagnent le citoyen tout au long de sa vie.

Ainsi le fait de se concentrer sur la mise en œuvre de nos projets de développement selon une gouvernance participative constitue le principal outil pour créer un climat propice à la négociation entre les parties au processus de développement, afin que le processus devienne au final une simple compétence.pour élaborer un agenda commun entre l'État, le secteur privé, la société civile et le citoyen.

Conclusion

Par ce qui précède, le problème de la mise en œuvre des exigences de la démocratie participative nous apparaît clairement à travers les principes de gouvernance. Ce problème peut être attribué en grande partie à l'absence de méthodologie pour gérer une approche participative, et nous nous trouvons donc devant une recherche pour la méthodologie la plus efficace pour combler cette lacune de manière à permettre l'application d'une gouvernance efficace, car jusqu'à présent, nous constatons que «les chercheurs qui ont étudié ces questions ont découvert que le modèle de« bonne gouvernance » est loin de produire les effets attendus sur la démocratie. "³

¹ La bonne gouvernance : *la conduite responsable des affaires publiques et la gestion des ressources publiques est inscrite dans les 12 principes de bonne gouvernance du conseil de l'Europe.* <https://www.coe.int/en/web/good-governance/21-principles>

² UNDP.Governance for sustainable development..

UNDP<https://www.undp.org / Democratic Governance>

³ Claudette Lafaye Gouvernance et démocratie : quelles reconfigurations?. Dans Linda Cardinal Caroline Andrew, Gouvernance et démocratie, collection Gouvernance. Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2001.

La méthodologie d'adoption des principes de la bonne gouvernance dans sa relation avec la démocratie participative, en imposant la communication avec la population, y compris le processus de diagnostic des projets, l'identification des sites, et en suivant le rythme de la mise en œuvre et du suivi des programmes, impose l'invocation de la méthodologie pédagogique en travaillant avec l'approche participative, tant que ces groupes ne sont pas éligibles pour connaître beaucoup de détails, de techniques et de compétences de planification et de travail.